

Vie de la profession

>> Commission européenne

>> L'AUTEUR

Maud LAFON

Rédactrice permanente de la DV

Lancement de la première Semaine vétérinaire européenne

Sous le slogan « animaux + humains = une seule santé », une journée de conférences a été organisée par la Commission européenne et la Fédération vétérinaire européenne, le 10 novembre, à Bruxelles. Les intervenants ont rappelé l'importance de la biosécurité, tant dans les exploitations agricoles qu'aux frontières. Ce thème a d'ailleurs été choisi pour la première Semaine vétérinaire européenne, lancée à cette occasion.

La première « semaine vétérinaire européenne », opération qui a eu lieu du 10 au 16 novembre dans toute l'Union européenne, a été officiellement lancée, le 10 novembre, à Bruxelles, à l'occasion d'une journée organisée par la Commission européenne en collaboration avec la Fédération vétérinaire européenne (FVE). Quelque 400 invités issus des mondes vétérinaire, agricole, politique et scientifique des Etats membres étaient présents.

Cette journée visait à promouvoir le concept « animaux + humains = une seule santé ». Cette notion a fait l'objet d'une série de conférences et de débats, visant à illustrer l'impact positif de normes vétérinaires rigoureuses sur la santé humaine et le bien-être des consommateurs.

Pour sa première édition, la semaine vétérinaire européenne était axée sur le thème de la biosécurité, à la fois dans les exploitations agricoles et aux frontières. Cette politique de protection contre les dommages biologiques fait en effet partie de l'arsenal de lutte contre les risques d'apparition de foyers de maladies contagieuses et les contaminations.

12 recommandations de biosécurité

Pour promouvoir la biosécurité dans les exploitations agricoles, la commission a préparé un calendrier pour 2009, qui, avec l'aide de la FVE, sera remis aux vétérinaires, eux-mêmes chargés de les distribuer aux éleveurs. A chaque mois de l'année est associée une recommandation de biosécurité (isolement des animaux malades, procédures de nettoyage et désinfection...).

Aux frontières, la biosécurité revêt deux dimensions avec d'un côté des contrôles commerciaux sur le transport et de l'autre des contrôles sur les personnes qui se déplacent et introduisent des marchandises.

Paola Testori Coggi, directrice générale adjointe de la direction générale de la santé et des consommateurs de la Commission européenne, a précisé que cette campagne de communication s'est focalisée sur les voyageurs en raison de leur augmentation constante, les Nations Unies prévoyant 1,6 milliard de voyageurs par an en 2020. Or l'Europe est la partie du monde qui accueille le plus grand nombre de voyageurs.

Nouvelle réglementation européenne

La campagne de communication qui promeut ce concept d'une santé unique utilise différents supports (cartes, fascicules, affiches, vidéos, déclinées en plusieurs langues), visant à expliciter la nouvelle réglementation communautaire. En effet, à compter du 1^{er} mai 2009, une nouvelle réglementation européenne entrera en vigueur. Elle limitera l'introduction de viande et de produits laitiers par les voyageurs mais les autorisera à rapporter certaines quantités d'autres produits animaux, notamment à base de miel.

La création d'une semaine vétérinaire européenne s'inscrit dans le cadre de la « nouvelle stratégie de santé animale pour l'Union européenne (2007-2013) » et de son plan d'action. Elle sera prolongée par une série d'événements dans les aéroports, ports et postes frontières visant à sensibiliser les consommateurs à la biosécurité. Une campagne itinérante, véhiculée par un bus dédié, passera par Paris, aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, le 4 décembre.

La journée a été conclue par Androulla Vassiliou, la commissaire européenne en charge de la santé, qui a rappelé l'un des principaux principes de la stratégie européenne en santé animale « mieux vaut prévenir que guérir ». ■

>> Encore plus d'infos !

Sites Internet :

<http://ec.europa.eu/food/animal/events/vetweek2008/> et www.one-health.eu.

Les maladies ne s'arrêtent pas aux frontières

IMPORTATIONS DE DENRÉES ALIMENTAIRES
En règle générale, il est interdit d'importer avec soi de la viande ou des produits laitiers pour entrer dans l'UE, comme d'habitude par le passé.

Ces produits sont autorisés à leur entrée. Si vous ne les avez pas, vous pouvez importer de petites quantités de produits laitiers.

Il est également permis d'importer, en petites quantités, des produits obtenus à la consommation personnelle originaires d'Inde, du Canada, des États-Unis, du Guatemala, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Turquie, du Viet Nam et de la Tunisie. Si vous souhaitez rapporter des petites quantités de produits d'origine animale autres que de la viande et des produits laitiers, tels que du miel, des œufs, des poissons, etc., destinés à votre consommation personnelle, veuillez vous référer aux règles en matière d'apports des autorités compétentes.

IMPORTATIONS D'ANIMAUX DE COMPAGNIE
Si vous souhaitez importer un chat, un chien ou un furet dans l'Union européenne, les conditions négatives de votre provenance et de votre destination.

Une semaine gratuite, l'animal doit être correctement identifié et accompagné d'un certificat vétérinaire attestant notamment d'une vaccination antirabique en cours de validité. Certains États membres imposent des conditions supplémentaires. Consultez votre vétérinaire ou les autorités nationales de votre pays pour de plus amples informations.

Si vous ne rapatriez pas ces règles, votre animal de compagnie peut être emprisonné ou tué et exposé à une quarantaine sous contrôle officiel. En dernier recours, votre animal pourrait être euthasié.

Pour de plus amples informations, visitez www.one-health.eu

Semaine vétérinaire de l'UE 2008
Animaux + humains = une seule santé

La nouvelle campagne de communication de la Commission européenne vise à sensibiliser les voyageurs aux risques encourus lorsqu'ils introduisent illégalement des denrées alimentaires ou des animaux de compagnie.

D.R.